



**Enquête publique relative au projet
de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)
Position de FNE Pays de la Loire - 30 avril 2019**

France Nature Environnement Pays de la Loire est une fédération régionale composée de plus d'une centaine d'associations locales de protection de la nature et de l'environnement. Elle est agréée au titre du code de l'environnement et siège dans de nombreuses commissions et instances régionales.

Cette déposition a été alimentée par les réflexions qui nous ont été remontées par nos associations membres dont l'association Bretagne-Vivante.

La présente enquête publique, organisée du 1^{er} avril au 2 mai 2019, porte sur le projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets avec son volet nommé « Plan d'Action Economie Circulaire ». FNE Pays de la Loire a eu le loisir de rencontrer un des commissaires enquêteurs lors de la permanence tenue le 5 avril 2019 à Angers. Ce fut l'occasion de présenter notre fédération et son implication sur la thématique de la prévention et la gestion des déchets.

FNE Pays de la Loire siège à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PRPGD et y est la seule association de protection de la nature. Notre fédération régionale a aussi participé activement aux ateliers et groupes de travail qui se sont réunis pendant plusieurs mois en vue de l'élaboration de ce projet de PRPGD.

Nous souhaitons saluer l'engagement de l'équipe régionale, élus et services, qui ont animé et su mettre en place la dynamique nécessaire pour aboutir à ce document que nous jugeons de bonne qualité.

Notre région étant plutôt bonne élève au niveau national quant à la prévention et la gestion des déchets, le risque était que les acteurs se reposent sur ce constat et n'engagent pas de nouvelle dynamique. Il n'en a rien été et les objectifs fixés dans le PRPGD et son volet lié à l'économie circulaire le démontrent bien. FNE Pays de la Loire ne peut que se satisfaire d'une telle situation et souhaite que la dynamique ligérienne se poursuive.

Les remarques qui sont formulées par la suite n'enlèvent rien à la qualité du travail produit et à l'ambiance constructive et respectueuse dans laquelle le PRPGD et le plan d'action économie circulaire ont été élaborés.

Interrogation sur la portée de cette enquête publique

Notre première remarque concerne la place que tient cette enquête publique dans le processus d'élaboration et de validation de ce document. Nous ne remettons nullement en cause le fait de consulter les citoyens sur un tel document ni le rôle d'une enquête publique, notre mouvement associatif y est fortement attaché, mais constatons que le document qui nous est présenté a déjà été adopté par les élus du Conseil régional et a déjà fait l'objet d'une diffusion. Par exemple, le Plan d'Action Economie Circulaire a été largement diffusé en version papier depuis le début de l'année 2019.

Finalement cela ne peut qu'interroger sur les marges de manœuvre offertes quant à une évolution possible du document suite à l'enquête en cours, s'il en était besoin : quelle possibilité de prise en compte et intégration des remarques et propositions qui pourraient être émises en cours d'enquête ? Quelle peut être la portée d'une éventuelle recommandation ou réserve de la commission d'enquête dans un tel contexte ?

Un manque de données pour avoir un état des lieux satisfaisant

Dès le début des travaux de réflexion et d'élaboration du PRPGD, FNE Pays de la Loire s'est inquiétée d'un manque de données régionalisées pour certains types de déchets (déchets du littoral ou issu d'activités portuaires ou pour les Déchets d'Activité Economique par exemple) ou de l'ancienneté de certaines données (données des déchets du BTP datant de 2012 par exemple) et a fait très tôt la demande qu'un observatoire des déchets se mette en place en Pays de la Loire.

Le constat du manque de données régionalisées et régionalisables est partagé par un grand nombre d'acteurs et un gros travail a été fourni pour essayer d'y pallier. La MRAE ne s'y trompe pas quand elle souligne l'enjeu majeur de la connaissance et quand elle demande d'enrichir le rapport de données chiffrées.

FNE Pays de la Loire espère que l'observatoire régional des déchets pourra rapidement être mis en place et participe pour cela aux réunions des groupes de travail qui se sont déjà réunis fin mars et début avril 2019.

La mise en place de cet observatoire régional permettra de pallier cette difficulté rencontrée dans l'élaboration de ce premier PRPDG et pourra alimenter les réflexions pour la réalisation du bilan de celui-ci et la préparation du suivant.

Il faudra cependant rester prudent concernant certains types de déchets car le manque de références chiffrées dans le temps ne permettra pas d'avoir une analyse fine de l'évolution de la situation et de l'impact de certaines actions.

Un plan régional qui aurait gagné à faire des zooms sur des territoires particuliers

Le PRPGD, comme son nom l'indique, est un document de portée régionale. Nous passons de 5 visions départementales à une vision régionale et, qui plus est, qui agrège tous les types de déchets (déchets du Bâtiment et des Travaux Publics, Déchets Ménagers Assimilés, ...) alors que jusqu'à maintenant les acteurs du territoire et les citoyens pouvaient se référer à des plans par grands types de déchets et à l'échelle départementale.

Pour FNE Pays de la Loire, c'est un atout en matière de gestion que de passer de l'échelle départementale à l'échelle régionale. Néanmoins, pour que les citoyens et les acteurs s'approprient plus facilement ce document, il aurait sans doute fallu faire, selon les sujets, des zooms territoriaux à l'échelle de bassin de vie.

Certes, réaliser des focus à une échelle infra-régionale était certainement contraignant dans le pilotage du plan mais sans doute plus pertinent dans la mise en place d'actions par rapport à la réalité du terrain.

A noter que la MRAE fait le même constat et émet des propositions d'amélioration que nous partageons.

Un document trop technique pour le grand public

Un document tel qu'un PRPGD est un document très technique et qui utilise du vocabulaire spécifique au monde du déchet. Il est utilisée une foule de sigles qui rend, hélas, la lecture du document difficile d'autant plus que le seul glossaire mis à disposition du public est bien mince et se situe en annexe du Plan d'Action Economie Circulaire. C'est un réel manque et il empêche l'appropriation par les citoyens d'un tel document. FNE Pays de la Loire regrette que le PRPGD n'ait pas pu être vulgarisé davantage.

Un plan régional à la hauteur des enjeux

Le PRPGD enrichi de son Plan d'Action Economie Circulaire trace les grandes orientations pour les 7-8 ans à venir. Ces orientations sont, pour FNE Pays de la Loire, à la hauteur des enjeux régionaux voire nationaux. Sur certains sujets, le document aurait gagné en qualité à être encore plus précis et peut être plus ferme pour éviter de possibles dérives localement.

Des sujets nous sont chers, comme le sujets des installations (incinérateurs, tri mécano-biologique) ou encore le développement des Combustibles Solides de Récupérations (CSR) car les impacts environnementaux peuvent rapidement être forts sur ces sujets là si la technologie n'est pas maîtrisée.

Il reste donc à faire vivre le PRPGD avec la meilleure gouvernance possible pour parvenir à rendre concret ce document régional. Il en va de sa réussite.

L'Economie Circulaire comme porte d'entrée

Notre association réclame depuis le début des travaux que l'économie circulaire soit la porte d'entrée de toutes les réflexions tant en matière de prévention que de gestion des déchets. Cela a été compris et le Conseil régional a travaillé et animé les travaux dans cette optique. Nous avons donc été plus particulièrement attentifs au volet n°10, relatif au projet de Plan d'Action Économie Circulaire, qui permettrait entre autres l'investissement des associations environnementales telles que celles de notre mouvement associatif, pour une large information aux habitants de la région (voir action 6, page 19).

Mais ce plan d'actions, comme d'ailleurs beaucoup d'autres, est surtout un panel de bonnes intentions. Il y manque une analyse critique du pourquoi de la défaillance d'information et souvent de l'indifférence de nos concitoyens. Il semble que les moyens de

sensibilisation d'abord, et d'information, ensuite, devraient être un axe d'études majeur pour que de telles ambitions tiennent leurs promesses.

Aussi nous souhaiterions voir inscrire de manière plus incisive, précise et surtout plus efficace, les modalités d'information et de sensibilisation de la population à la thématique des déchets et de leurs impacts sur l'environnement et de voir aussi la Région demander aux municipalités des actions efficaces d'accompagnement.

Le rôle des acteurs du territoire pour la réussite du PRPGD

Si nous souhaitons collectivement atteindre les objectifs inscrits dans le PRPGD en Pays de la Loire, il est indispensable que l'ensemble des collectivités s'investissent, en particulier celles ayant la compétence « prévention et gestion des déchets ». Ce sont elles qui vont devoir décliner les actions et faire vivre sur leur territoire la dynamique lancée au niveau régional. Il va donc être important de suivre territoire par territoire les dynamiques et actions lancées pour s'assurer qu'elles respectent le cadre du PRPGD et qu'elles soient à la hauteur des ambitions qui y sont affichées.

Il en va de même pour l'économie circulaire où les acteurs économiques doivent s'investir complètement et dès maintenant d'une manière plus forte. Il est urgent d'agir sur l'éco conception et l'économie de fonctionnalité, 2 des 7 piliers de l'économie circulaire où les acteurs économiques avancent trop timidement selon nous.

* * *

En conclusion, FNE Pays de la Loire salue le travail réalisé et donne un **avis favorable** au projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et à son volet Plan d'Action Economie Circulaire.

Jean-Christophe GAVALLET
Président de FNE Pays de la Loire

